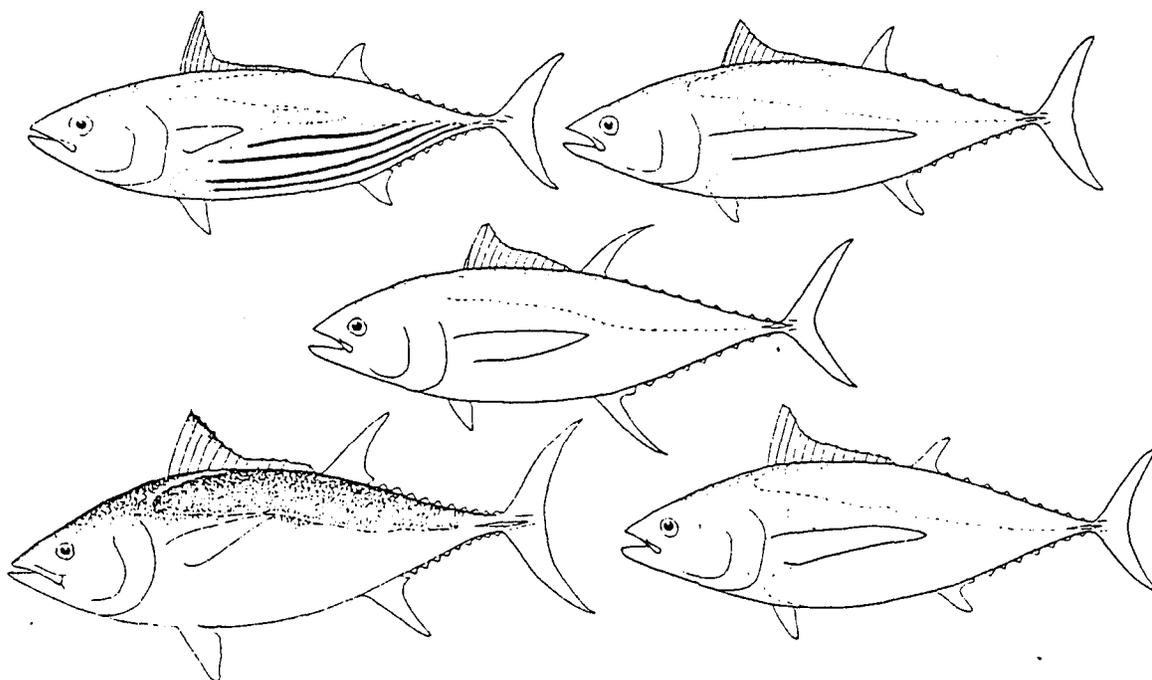


RAPPORT

QUATRIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

(Port-Vila, Vanuatu, 17 - 19 juin 1991)



COMMISSION DU PACIFIQUE SUD
NOUMEA, NOUVELLE-CALEDONIE

SOMMAIRE

	Page
I. ORDRE DU JOUR	1
II. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX	3
III. RECOMMANDATIONS	21
IV. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA REUNION	23
V. LISTE DES PARTICIPANTS	25
 ANNEXES	
1. Récapitulatif des recommandations et des mesures requises pour 1990	29
2. Projet de plan d'orientation du programme d'évaluation des thonidés et marlins	31
3. Liste des mesures requises pour 1991	35

I. ORDRE DU JOUR

1. Formalités
 - 1.1 Allocution d'ouverture
 - 1.2 Nomination du président et des rapporteurs
 - 1.3 Procédures adoptées lors de la réunion
 - 1.4 Adoption du rapport de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6-8 juin 1990)
 - 1.5 Présentation succincte du projet de plan d'orientation du programme d'évaluation des thonidés et marlins
2. Bilan de la pêche thonière dans le Pacifique occidental
3. Activités du programme d'évaluation des thonidés et marlins de la CPS
 - 3.1 Programme de travail et rapport d'activité du projet régional de marquage des thonidés
 - 3.2 Projets locaux de marquage
 - 3.3 Evaluation et suivi du niveau d'exploitation des espèces de thonidés et marlins d'importance commerciale
 - 3.4 Germon du sud
 - 3.5 Océanographie et pêche thonière
 - 3.6 Projet sur les statistiques halieutiques
4. Travaux de recherche conduits en collaboration par les pays insulaires du Pacifique, les PPPH et les pays de l'ANASE
5. Rapports présentés par d'autres organisations
6. Réunion consultative d'experts (FAO) sur les interactions entre pêcheries de thonidés dans le Pacifique
7. Examen du projet de plan d'orientation du programme d'évaluation des thonidés et marlins
8. Questions administratives

II. COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1. FORMALITES

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Josephat Laau du ministère de l'agriculture et des pêches de Vanuatu souhaite la bienvenue aux participants et déclare officiellement ouverte la réunion. Il souligne l'importance des ressources thonières et du rôle du programme d'évaluation des thonidés et marlins (programme thonidés) pour la région.

2. Mme Hélène Courte, directeur des programmes de la Commission du Pacifique Sud, remercie le gouvernement de Vanuatu de son soutien et de son hospitalité au nom de la CPS et des participants. Elle remercie également le président sortant, M. Peter Sitan, des Etats fédérés de Micronésie, pour la contribution qu'il a apportée aux travaux du comité permanent sur les thonidés et marlins.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

3. M. Tim Adams, directeur adjoint des pêches du ministère des industries primaires de Fidji, assume la présidence.

4. On nomme les rapporteurs suivants :

Points 1 et 2 de l'ordre du jour	M. Peter Ward (Australie)
Point 3 de l'ordre du jour	M. Albert Caton, expert-conseil auprès de la Commission du Pacifique Sud
Points 4 à 6 de l'ordre du jour	M. John Diplock (Etats fédérés de Micronésie)
Point 7 de l'ordre du jour	M. Keith Sainsbury (Australie)

5. Les participants adoptent l'ordre du jour provisoire après y avoir rajouté un point supplémentaire, le point 1.5 au titre duquel sera brièvement présenté le projet de plan d'orientation.

1.3 Procédures adoptées lors de la réunion

6. Les participants conviennent, une fois approuvé le rapport de leur réunion, d'en saisir la vingt-troisième conférence technique régionale sur les pêches qui doit se tenir à Nouméa du 4 au 9 août 1991.

7. On trouvera à l'annexe 1 les recommandations et la liste des mesures adoptées à l'occasion de la troisième réunion du comité permanent. Chacune de ces mesures ou recommandations est évoquée au titre d'un point ou d'un autre de l'ordre du jour.

1.4 Adoption du rapport de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Nouméa, 6-8 juin 1990)

8. Le comité adopte sans amendement le rapport de sa troisième réunion (Nouméa, 6-8 juin 1990).

1.5 Présentation succincte du projet de plan d'orientation du programme d'évaluation des thonidés et marlins

9. Le directeur scientifique du programme thonidés présente de façon succincte le projet de plan d'orientation de son programme pour les cinq années à venir (1992-96). Ce plan d'orientation a été élaboré pour donner suite à la première recommandation adoptée lors de la troisième réunion du comité permanent qui rappelait que le programme thonidés devait prendre fin en septembre 1991 et recommandait l'adoption d'un plan d'orientation pour les cinq années suivantes. Les

participants à la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches et à la quatorzième session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) ont approuvé l'élaboration d'un tel plan par le comité permanent sur les thonidés et marlins. Un sous-comité composé du directeur scientifique du programme thonidés, d'un expert-conseil financé par la Communauté européenne, de M. Tim Adams, de M. Peter Sitan (Etats fédérés de Micronésie), de M. Talbot Murray (Nouvelle-Zélande) et de M. Andrew Richards (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a élaboré un projet (document de travail n° 5) soumis à l'examen des participants à la quatrième réunion du comité permanent. Ces derniers sont invités à l'étudier de façon exhaustive afin que l'on puisse en discuter au fond au titre du point 7 de l'ordre du jour.

10. M. Transform Aqorau présente brièvement les faits nouveaux survenus au sein de l'Agence des pêches du Forum (FFA). Les pays membres sont convenus de stabiliser, voire de réduire la pêche thonière industrielle dans la région. Ils ont rappelé l'importance de la surveillance halieutique et ont proposé d'introduire diverses améliorations aux programmes d'embarquement d'observateurs, de se doter de systèmes de surveillance électronique et d'adopter des mesures de gestion pour les pêcheries de thonidés du Pacifique occidental. Ils ont également révisé les termes et modalités minimales régissant l'accès des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) aux zones économiques exclusives et l'on escompte que les nouveaux termes et modalités adoptés seront appliqués par l'ensemble des membres. La FFA juge par ailleurs qu'il serait de l'intérêt de l'ensemble des nations membres de rationaliser la taille de leurs flottilles de pêche dans un avenir proche.

2. BILAN DE LA PECHE THONIERE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

11. La compilation de rapports sur la situation des pêcheries du Pacifique occidental constituait l'une des plus importantes mesures (mesure n° 7) adoptée à l'issue de la troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins. Le directeur scientifique retrace dans leurs grandes lignes les faits nouveaux survenus dans la situation des pêcheries de thonidés du Pacifique occidental en 1990 (WP.3), en discutant des principales espèces capturées dans la zone d'action de la CPS (bonites, thons jaunes, germons et thons obèses) ainsi que les grandes méthodes de pêche (senne, canne, filet maillant dérivant, palangre et traîne). Il présente des données anciennes remontant pour certaines d'entre elles à 1952. Les chiffres présentés constituent les "estimations optimales" élaborées dans le but de fournir au comité permanent un rapport aussi récent que possible sur les tendances des captures. Les estimations seront révisées au fur et à mesure que surviendront de nouvelles informations.

12. Dans toute la mesure du possible, on fera figurer d'autres espèces de thonidés et marlins ainsi que d'autres méthodes de pêche dans les rapports futurs sur la situation des pêcheries. Les participants conviennent que la CPS devrait actualiser ces rapports tous les ans.

13. Un volume total d'environ 1,2 million de tonnes métriques de thonidés ont été prélevées en 1990 dans le Pacifique occidental et dans les zones orientales des Philippines et de l'Indonésie. Dans la zone pour laquelle la CPS conserve des statistiques, les captures étaient essentiellement composées de bonites (70%) et de thons jaunes (24%). Le gros de ces captures (environ 60%) est attribuable aux senneurs. Les participants notent les éléments suivants :

- une intensification des opérations et des captures des senneurs;
- une baisse marquée de la pêche au filet maillant dérivant;
- une réduction des taux de capture des canneurs.

14. La flottille de senneurs est passée d'environ 170 bateaux en 1989 à 190 en 1990. Leurs captures se sont accrues d'environ 6 pour cent par rapport à celles de 1989. Le nombre de senneurs américains enregistrés est passé à 50, lors même que 41 bateaux américains seulement ont pêché dans la zone.

15. On peut s'attendre à un nouvel accroissement du nombre des senneurs étant donné que les armateurs taiwanais et coréens poursuivent leur programme de construction navale.

16. La flottille japonaise a quant à elle signalé des taux de capture élevés en 1990. Les activités de pêche à la senne, notamment celles de la flottille américaine, se sont élargies vers l'est de la zone et l'on pense que ce déplacement pourrait résulter de conditions océanographiques plus favorables. On constate que l'octroi de droits de pêche joue un rôle essentiel dans la répartition de l'effort des senneurs.

17. La flottille de bateaux pêchant au filet maillant dérivant a nettement diminué suite à l'adoption des résolutions 44/225 et 45/197 des Nations unies. Neuf fileyeurs taiwanais ont été repérés au cours de leurs opérations dans le Pacifique Sud pendant la saison de pêche de surface de 1990-91 et l'on pense que les captures des fileyeurs se limiteront à quelques milliers de tonnes métriques.

18. Du fait des faibles prises réalisées au début de l'année 1990, le nombre de canneurs japonais opérant dans la zone d'action de la CPS a baissé plus que de coutume dans les mois suivants. Les mauvais résultats de la pêche et la chute de l'effort de pêche ont entraîné une baisse marquée des estimations des prélèvements réalisés en 1990.

19. On manque toujours d'informations détaillées sur les captures des palangriers mais on estime que les prises qui leur sont imputables dans la zone statistique de la CPS dépassent les 80 000 tonnes de thonidés. Elles se composent essentiellement de thons jaunes (45%) et de thons obèses (38%) bien qu'il semble que l'on recherche aujourd'hui davantage les thons obèses.

20. Les participants appellent les pays exploitant les stocks de thonidés des zones de haute mer à la palangre ou par toute autre méthode à fournir des informations sur l'ensemble de leurs captures, zones de haute mer comprises. Le traité multilatéral de pêche passé avec les Etats-Unis a dans une large mesure favorisé la mise à disposition de ces données. Les participants conviennent par ailleurs que le respect des conditions et modalités minimales des accords de pêche par les pays pratiquant la pêche hauturière devrait également favoriser la collecte de données sur les zones de haute mer.

21. L'offre excédentaire de sashimi congelé sur les marchés japonais aura probablement pour effet de limiter toute intensification des opérations de pêche conventionnelle à la palangre dans un avenir proche. La petite pêche côtière à la palangre pour les marchés du sashimi frais ou réfrigéré continue à se développer dans nombre d'endroits et il convient d'assurer un meilleur suivi de ces opérations.

22. Les participants sont encouragés à actualiser les informations présentées au document de travail 3. Les données de prise doivent être complètes, fiables et à jour pour pouvoir être exploitées par les biologistes-halieuves et les administrateurs. Les participants complimentent la Commission du Pacifique Sud pour ce gros travail de compilation statistique. Par ailleurs, ils conviennent que les nations membres doivent actualiser au plus tôt l'information sur les captures et les opérations de pêche.

Mesure n° 1

Il est demandé au secrétariat général de déterminer les secteurs faisant l'objet d'estimations de prise annuelle incomplètes dans le rapport sur la situation de la pêche (WP.3) et de se mettre en rapport avec les pays concernés pour obtenir des chiffres actualisés.

23. Les participants notent que la source des données est précisée pour chaque tableau figurant au document de travail WP.3 où l'on fournit également une évaluation de la qualité de ces estimations.

24. Les participants discutent des problèmes que posent les prises accessoires et les rejets. Un long débat s'engage sur l'ensemble des problèmes connexes et sur l'évaluation des méthodes de collecte de données intéressant les captures accessoires et les rejets. Les participants conviennent qu'il s'agit là de questions importantes qui méritent un examen plus complet.

25. Les participants arrêtent les définitions ci-dessous pour les termes "prises accessoires" et "rejets" :

prises accessoires : Part des captures (poissons, requins, mammifères marins, oiseaux de mer, etc.) autres que l'espèce recherchée; en anglais on utilise également l'expression "incidental catch" qui est synonyme.

rejets : Part du volume total des captures qui n'a pas été conservée, en règle générale pour des raisons d'ordre économique.

26. Il existe trois sources possibles d'information sur les prises accessoires et les rejets :

- les rapports occasionnels émanant de personnes liées aux opérations de pêche, telles que les agents des pêches;
- les données provenant des journaux de pêche et
- les rapports des observateurs.

27. On traite d'abord de l'utilité des données provenant des journaux de pêche. Les participants font valoir que lorsque les pêcheurs estiment qu'il n'est pas de leur intérêt de fournir des données, on ne saurait se fonder sur les journaux de pêche pour obtenir des données précises. Tout en reconnaissant les limites inhérentes aux journaux de pêche, les participants jugent néanmoins préférable de les utiliser pour la collecte des données sur les captures accessoires; c'est là un premier pas dans la bonne voie.

28. Dans un premier temps, il conviendrait d'inclure aux journaux de pêche une rubrique intéressant les prises accessoires. Bien que certaines espèces soient difficiles à identifier, on convient qu'il faut rendre obligatoire la communication de données sur les prises accessoires et donc rajouter sur les formulaires des colonnes réservées aux principales prises accessoires pour inciter les pêcheurs à en faire mention.

29. A l'heure actuelle, les programmes d'embarquement d'observateurs restent encore probablement le meilleur moyen d'obtenir des informations précises sur les prises accessoires et les rejets bien que l'on convienne que la présence d'observateurs à bord puisse modifier le comportement des pêcheurs, avec pour résultante que les données collectées ne traduisent pas fidèlement les opérations réalisées hors la présence d'un observateur. Les participants pensent que la collecte d'informations par les observateurs devrait dans l'idéal être intégrée à un grand programme de recherche sur la façon dont sont traités les prises accessoires et les rejets. Dans un premier temps, toutes les informations disponibles doivent être colligées et évaluées.

Mesure n° 2

Il est demandé au secrétariat général d'analyser et de communiquer les informations dont on dispose sur les prises accessoires et les prises rejetées dans les pêcheries de thonidés et marlins du Pacifique occidental et de donner son avis sur les mesures à prendre en la matière.

30. Pour faire le point sur les prises accessoires et les rejets, le secrétariat général devra faire la synthèse des informations disponibles auprès de diverses sources. Il devra par exemple contacter la FFA pour se procurer les données sur les prises accessoires signalées par les observateurs embarqués à bord de senneurs américains et prendre contact avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie pour obtenir celles recueillies par les observateurs embarqués sur des palangriers originaires de PPPH. Cette étude permettra d'obtenir des estimations préliminaires des prises accessoires et des rejets, notamment en ce qui concerne les captures des senneurs et des palangriers.

31. Les participants complimentent le secrétariat général pour le travail exhaustif qu'il a fourni en vue de la préparation de ce rapport d'évaluation. Sa mise à jour régulière permettra aux scientifiques, entre autres, d'avoir une idée précise de l'évolution des pêcheries de thonidés et marlins de la région.

32. Les participants à la troisième réunion du comité permanent avaient demandé au secrétariat général de contacter la FFA afin que celle-ci fournisse des informations d'ordre commercial et économique en vue du bilan annuel des pêcheries du Pacifique occidental (mesure n° 8). Au cours

des entretiens engagés avec les représentants de la FFA, il est apparu que l'on répugne dans certains milieux à divulguer des renseignements de nature économique. Dans l'intervalle, le secrétariat général a préparé un récapitulatif des mouvements de produits thoniers provenant du Pacifique occidental (document de travail n° 6). Le directeur scientifique du programme thonidés explique qu'à l'origine, cette étude avait essentiellement pour but de déterminer les personnes et instances susceptibles de renvoyer des marques posées au titre du projet régional de marquage des thonidés. Elle a également fourni des informations utiles qui ont permis de valider les captures signalées dans les journaux de pêche et d'interpréter les tendances qu'affichent les pêcheries.

33. La majorité du thon capturé dans la zone d'action de la CPS (67%) est mis en conserve, pour la plupart dans la région de l'ANASE, la Thaïlande s'avérant la principale destination avec 450 000 tonnes métriques par an. L'industrie de la conserverie se développe rapidement en Indonésie avec un volume total de 40 000 tonnes métriques mis en conserve en 1990. On pense que ce chiffre devrait passer à plus de 150 000 tonnes métriques en 1991, les approvisionnements complémentaires étant probablement prélevés dans les eaux orientales de l'Indonésie et dans l'Océan indien. On constate l'accroissement apparent du nombre de conserveries dans la région ainsi que l'essor de la pêche à la senne, notamment chez les flottilles indonésiennes, taïwanaises et coréennes. On s'attend par ailleurs à voir des bateaux français, espagnols et mexicains exploiter les pêcheries du Pacifique occidental dans un avenir proche.

34. On constate que les pays disposant d'une main-d'oeuvre bon marché s'intéressent de plus en plus à la préparation de demi-filets qui sont ensuite renvoyés dans les pays développés pour être mis en conserve.

35. On s'interroge sur les sources d'informations utilisées pour étudier les mouvements de thons de qualité sashimi à destination du Japon et on avance qu'il pourrait s'avérer utile d'examiner les statistiques d'importation et d'exportation publiées par le gouvernement de ce pays.

3. ACTIVITES DU PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS DE LA CPS

3.1 Programme de travail et rapport d'activité du projet régional de marquage des thonidés

36. Le directeur scientifique du programme thonidés présente le rapport d'activité du projet régional de marquage des thonidés (document de travail n° 2) qui fait le point des opérations de marquage et des récupérations de marques et comporte des analyses préliminaires des données disponibles. Au 31 mai 1991, on avait marqué et relâché au titre de ce projet 78 923 thonidés, dont 53 600 bonites, 24 099 thons jaunes, 1 142 thons obèses et 82 thons mignons. La répartition géographique des lâchers correspond, conformément aux objectifs du projet, à la principale zone d'opération des senneurs. Pour le reste de 1991 et le début de l'année 1992, les opérations de marquage se dérouleront essentiellement dans les zones qui ont été mal couvertes jusqu'à ce jour et notamment sur les limites orientales de la pêcherie de surface.

37. La composition par taille des lâchers varie en fonction du type d'aggrégation exploité mais illustre plus particulièrement les opérations d'un canneur dans le Pacifique tropical occidental. De ce fait, on a été confronté à quelques difficultés à l'occasion du marquage d'un nombre important de thons jaunes de plus de 60 cm; quoi qu'il en soit, on continue les expérimentations sur d'autres méthodes de pêche.

38. Des marques ont été renvoyées par des bateaux de diverses nationalités pratiquant différents types de pêche et, au 12 juin 1991, la CPS avait reçu les marques récupérées sur 3 993 bonites, 1 452 thons jaunes et 85 thons obèses. A cet égard, on remercie chaleureusement de leur coopération la *Mar Fishing Company* (Philippines), l'Institut de recherche sur les pêches maritimes (Indonésie), l'Institut national de recherche halieutique de Tohoku, l'Institut national de recherche sur la pêche hauturière (Japon), le service national des pêches maritimes (Samoa américaines) et d'autres encore.

39. Les analyses préliminaires des données de marquage permettent d'établir que :

- le nombre de marques de thons jaunes et de bonites récupérés en fonction du temps passé en liberté met en évidence une déperdition log-linéaire classique, les estimations préliminaires de la déperdition totale s'établissant à $0,19 \text{ mo}^{-1}$ pour les thons jaunes et de $0,37 \text{ mo}^{-1}$ pour les bonites.
- Les bonites semblent présenter un mode de dispersion plus rapide que celui des thons jaunes, la majorité des déplacements de grande envergure pour une espèce comme pour l'autre s'établissant vers l'est ou l'ouest à partir du point de lâcher.
- Les données de croissance que l'on n'a pas encore traitées laissent apparaître une forte variabilité tout en présentant certaines des caractéristiques de la courbe de croissance de *von Bertalanffy*.
- Les estimations préliminaires du taux de décrochage des marques sont conformes à celles obtenues avec d'autres expériences de marquage, mais il faut effectuer davantage de doubles marquages pour estimer précisément ce taux.
- Les expériences de faux marquage réalisées à bord de bateaux salomonais se sont conclues par 100 pour cent de récupération; par contre, les expériences menées à bord de senneurs américains ont donné des résultats variables, seuls 21 des 71 faux marquages ayant à ce jour été récupérés. En procédant à des comparaisons avec les taux de récupération pour différentes flottilles opérant au sein de la même strate spatio-temporelle, on devrait obtenir des informations plus précises sur les taux de récupération.

40. Répondant à une question sur les activités du bateau de marquage pour le cas où les financements nécessaires ne pourraient être mobilisés, le directeur scientifique fait savoir que le programme d'activité pour le reste de l'année 1991 (présenté au point 1.1.1.5 du document de travail n° 2) serait maintenu quelle que soit la situation en ce qui concerne les financements nécessaires aux travaux complémentaires prévus pour 1992. Le rajout des opérations en mer de Corail, au large de la côte nord-est de l'Australie, ne compromettra pas le programme de recherche dans la principale zone d'étude. La majorité des financements nécessaires aux opérations en mer de Corail seront fournis par l'Australie et toute période d'affrètement non utilisée en 1991 pourra être reportée sur 1992. Par ailleurs, les lâchers réalisés dans la zone seront utiles aux objectifs d'ensemble du projet régional de marquage des thonidés et ces travaux arrivent à point nommé.

41. Les résultats des expériences de faux marquage réalisées par les observateurs embarqués sur des senneurs japonais opérant dans les eaux des États fédérés de Micronésie ne sont pas encore disponibles mais les pêcheurs japonais ont dans l'ensemble fait bon accueil au projet; ils ont renvoyé un nombre important de marques et fourni des données sur les conditions de capture des poissons marqués.

42. Dans l'idéal, la couverture géographique du projet de marquage devrait s'étendre à l'ensemble de la zone fréquentée par les thonidés mais, pour des raisons d'ordre pratique, ce projet a été limité à la zone s'étendant du 10°N au 10°S et du 120°E au 180° , là où se déroule la majeure partie des opérations de pêche. La vitesse et l'ampleur des déplacements des thonidés marqués dans l'ensemble de la zone d'étude constitueront des questions importantes lors de l'analyse des données.

43. Les résultats préliminaires provenant des marques récupérées et posées au titre du projet mettent en évidence des mouvements plus rapides de la part des bonites que de celle des thons jaunes. Cela n'implique pas que les thons jaunes soient peu mobiles puisque 25 à 30 pour cent des marques récupérées proviennent de lieux situés à plus de 200 milles du point de lâcher et où ce pourcentage semble s'accroître au fur et à mesure que se prolonge la période de liberté des individus marqués.

44. Des études japonaises portant sur la répartition de thons jaunes rendus radioactifs suite aux tests nucléaires réalisés à proximité de l'atoll de Bikini semblent mettre en évidence un schéma de dispersion rapide et vaste dans le Pacifique occidental. Il est toujours difficile d'interpréter les schémas de dispersion en raison de l'incidence de la distribution de l'effort sur le schéma des récupérations.

45. On évoque la possibilité que certaines marques comportent des informations erronées. On s'attache aujourd'hui systématiquement à établir des contacts étroits avec le personnel de terrain dans le but de favoriser la récupération des marques et le contrôle minutieux des déplacements des bateaux en fonction des lieux et dates de captures signalées sur les marques renvoyées. Il arrive que l'on éprouve quelques difficultés à identifier les lieux et dates de capture pour les marques provenant des conserveries mais en général, on parvient à identifier le bateau et la ZEE où a été récupéré le poisson marqué.

46. On constate qu'aucun palangrier n'a à ce jour renvoyé de marques. Cela résulte peut-être du fait que les recrues de thons jaunes et de thons obèses ne sont pas encore exploitables par les palangriers, mais le fait que les senneurs ramènent des spécimens de 20 à 30 kgs laisse supposer que l'on devrait bientôt obtenir des marques récupérées par les palangriers. Les campagnes de pêche durent désormais plus longtemps (sauf pour les palangriers de petit tonnage), ce qui pourrait retarder le retour des marques. Il serait peut-être prudent à ce stade d'envisager le lancement d'une campagne publicitaire spécialement conçue à l'intention des palangriers, campagne que l'on pourrait renforcer à l'occasion des nouvelles opérations d'échantillonnage aux ports que l'on s'attache aujourd'hui à organiser. On souligne qu'une publicité régulière permettrait de s'assurer que les déperditions de marques ne résultent pas d'un manque d'intérêt de la part des pêcheurs qui cesseraient de renvoyer les marques récupérées.

3.2 Projets locaux de marquage

47. Le directeur scientifique présente les travaux entrepris au titre du projet salomonais qui a maintenant été mené à bien et a permis le marquage de 11 180 thonidés au cours de cinq campagnes de pêche différentes. Au 12 juin 1991, 1 180 marques avaient été reçues. L'analyse des données débutera sous peu et le rapport définitif sera soumis pour examen au gouvernement des Iles Salomon au cours du premier trimestre de 1992.

3.3 Evaluation et suivi du niveau d'exploitation des espèces de thonidés et marlins d'importance commerciale

48. Au cours de sa troisième réunion, le comité permanent avait examiné des documents traitant de l'état des stocks de thons jaunes, de bonites et de thons obèses. On fait savoir aux participants que les conclusions présentées dans ces documents restent encore valides aujourd'hui.

49. Il semble que l'on puisse encore accroître le volume des prélèvements de bonites étant donné les résultats du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites et l'hypothèse selon laquelle la dynamique des stocks de bonites semble inchangée sur certains points. Les taux de capture se sont maintenus face à une augmentation du volume total des prélèvements (WP.2, tableau 6), ce qui laisse supposer que la pêche n'a pas d'incidence majeure sur l'abondance du stock. Les résultats du projet régional de marquage des thonidés permettront de procéder l'année prochaine à une réévaluation du potentiel d'exploitation du stock de bonites.

50. On constate une baisse de la CPUE des canneurs qui s'oppose à une stabilisation de celle des senneurs. Ceci pourrait illustrer une certaine interaction entre ces deux types de pêche mais d'autres facteurs, tels que les conditions écologiques, pourraient également jouer un certain rôle.

51. Les évaluations récentes des stocks de thons jaunes montrent que l'on peut maintenir un volume total de prélèvements de l'ordre de 200 000 à 220 000 tonnes métriques sans porter préjudice aux stocks ou aux opérations des palangriers. On se fonde à cet égard sur le fait que la CPUE des palangriers est restée stable depuis le milieu des années 1980. A l'heure actuelle, il est impossible de dire si on pourra maintenir le volume actuel des prélèvements que l'on estime être de l'ordre de 320 000 tonnes métriques. On examinera la question plus en détail à l'occasion de la

réunion du groupe de travail sur le thon jaune qui se tiendra immédiatement après la présente réunion, conformément à la recommandation n° 2 formulée lors de la troisième réunion du comité permanent.

52. La CPUE des palangriers pour le thon obèse a été assez élevée en 1990 mais on souligne que les thons jaunes et les thons obèses ne sont pas exploités selon les mêmes schémas et que la palangre ne permet peut-être pas d'échantillonner efficacement l'habitat des thons obèses; de ce fait, la CPUE pourrait s'avérer un mauvais indicateur de l'abondance des stocks de thons obèses. La mesure n° 5 adoptée par les participants à la troisième réunion du comité permanent appelait la CPS à compiler les informations disponibles sur le thon obèse du Pacifique; cette mesure n'a pas été mise en oeuvre du fait de la réalisation d'une étude sur la biologie et la pêche du thon obèse réalisée aux fins d'une réunion de la FAO sur les interactions entre pêcheries. Le projet de rapport a été soumis pour examen aux participants à la réunion du groupe de travail sur le thon obèse du Pacifique.

53. Par ailleurs, un chapitre traitant de la biologie des principales espèces de thonidés par pays a été rajouté aux rapports nationaux de caractère confidentiel. On y trouve des informations sur la biologie des thons obèses. La CPS a préparé des rapports sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Iles Marshall en 1988 et 1989 et présenté un projet de rapport aux Etats fédérés de Micronésie en 1991; elle est à l'heure actuelle en train de rédiger des rapports sur Kiribati et sur Fidji et d'actualiser le rapport sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée, grâce à l'aide d'un expert-conseil mis à disposition par l'AIDAB.

3.4 Germon du sud

54. Le directeur scientifique du programme thonidés présente le chapitre du document de travail n° 2 traitant du projet de recherche sur le germon du sud entrepris au titre du programme thonidés; il explique que ce travail s'intègre à une évaluation internationale du germon du sud coordonnée par les membres du Groupe germon qui font le point des travaux entrepris. A la CPS, ce travail a été grandement facilité depuis le recrutement d'un spécialiste du germon qui a pris ses fonctions peu de temps après la troisième réunion du Groupe germon organisée par la CPS à Nouméa.

55. Cet agent a assuré la coordination d'un programme d'embarquement d'observateurs en collaboration avec le ministère de l'agriculture et des pêches de la Nouvelle-Zélande au cours de la campagne de pêche de surface 1990-91 qui s'est poursuivie jusqu'à la mi-mai. On a procédé à des échantillonnages au port de Nouméa et à l'échantillonnage des captures d'un palangrier tongan; ces données sont venues compléter celles collectées lors d'opérations d'échantillonnage réalisées à Levuka par les services de Fidji, à Pago Pago par le NMFS et à Papeete par l'EVAAM. Un projet de marquage de moyenne échelle a permis le lâcher de 3 000 germons marqués sur les lieux de pêche de surface, essentiellement dans la zone de convergence sub-tropicale. A ce jour, aucune marque n'a été récupérée, d'où les questions posées quant à l'opportunité de procéder à la série de marquages prévus pour la seconde année d'activité. Les expériences entreprises dans le Pacifique Nord montrent que les marques sont récupérées de façon tardive et par ailleurs, le petit nombre de marques récupérées dans le Pacifique Sud à l'occasion de précédentes expériences (7 seulement) n'est pas particulièrement encourageant.

56. Conformément à la mesure n° 1 adoptée lors de la troisième réunion du comité permanent, la CPS avait demandé au gouvernement australien l'aide des observateurs australiens embarqués à bord de palangriers opérant dans la zone de pêche australienne pour l'échantillonnage des germons aux fins des études d'âge et de l'examen des gonades. On a pu procéder à diverses opérations d'échantillonnage d'otolithes sur les captures des bateaux australiens et les données sur la composition par taille provenant des travaux des observateurs devraient bientôt être traitées et mises à disposition. D'autres observateurs ont cherché à procéder à des échantillonnages à bord de palangriers japonais et se sont souvent heurtés au refus des patrons de pêche qui ne souhaitent pas voir découper le poisson que l'on congèle généralement entier pour le marché de la conservation. L'expérience de la Nouvelle-Zélande montre qu'il est probablement plus efficace de contacter les maisons-mères et la Fédération japonaise pour les thonidés, à condition de le faire

suffisamment tôt et de proposer un programme d'échantillonnages raisonnable. On souligne qu'il convient peut-être d'offrir une indemnisation couvrant le manque à gagner ou tout simplement d'acheter les poissons échantillonnés.

57. D'autres opérations d'échantillonnage pourraient également avoir lieu si les canneurs japonais entreprennent des campagnes de pêche expérimentale de la bonite et du germon dans la ZEE de la Nouvelle-Zélande au cours du printemps et de l'été prochains.

3.5 Océanographie et pêche thonière

58. Le spécialiste des thonidés de l'ORSTOM annonce aux participants qu'il a élargi la base océanographique de données de l'ORSTOM intéressant les études halieutiques. Le fait que l'on dispose depuis peu de données sur la pêche pour le début des années 1980 et qu'un phénomène La Niña soit survenu depuis les épisodes El Niño de 1982 et 1987 semblent justifier une étude des corrélations entre l'état des pêcheries et les conditions océanographiques. Depuis le phénomène La Niña de 1988-89, le Pacifique occidental a été soumis à une période stable de réchauffement qui laisse présager un nouveau phénomène El Niño, probablement à la fin 1991 ou au début 1992, bien qu'il soit encore très difficile de prévoir de telles épisodes.

3.6 Projet sur les statistiques halieutiques

59. Le statisticien des pêches de la CPS présente les activités du projet sur les statistiques halieutiques et présente les documents de travail n° 2 et n° 4 ainsi que le catalogue de données du programme thonidés.

60. Comme par le passé, la principale activité entreprise au titre de ce projet au cours de la période à l'étude a été l'actualisation de la base régionale de données sur la pêche thonière. Celle-ci comporte plusieurs types de données - marquage, fréquence de taille, rapports d'observateurs, transbordements - mais se compose essentiellement des données de prise et d'effort provenant des journaux de pêche journaliers fournis par les pays membres de la CPS. Ces données sont communiquées par les pays membres soit par le biais des bateaux étrangers opérant dans leur zone économique au titre d'accords de pêche, soit par les bateaux battant pavillon local. Au cours de la période à l'étude, seize pays membres ont communiqué les données provenant des journaux de pêche de plus de 900 bateaux. La quasi-totalité de ces données ont été intégrées à la base régionale de données sur la pêche thonière.

61. Au cours de cette même période, il convient de signaler que l'on a reçu de la Papouasie-Nouvelle-Guinée des données couvrant les opérations des senneurs australiens et de Fidji, des données intéressant les opérations des palangriers battant pavillon local. *L'American Tunaboat Association* a fourni des données agrégées par strate spatio-temporelle couvrant les opérations des senneurs américains dans la zone d'action de la CPS pendant la période 1981-1984. Les données pour 1981 et 1982 sont complètes mais il conviendra d'obtenir des compléments d'information pour 1983-1984 et pour la période de 1985 à l'entrée en vigueur du traité multilatéral de pêche, adopté en juin 1988. On remercie la Commission inter-américaine du thon des Tropiques de l'aide qu'elle a apportée à la CPS pour l'obtention de ces données.

62. Il faut également signaler que l'on ne dispose toujours pas des données de prise des ligneurs et des senneurs néo-zélandais; on garantit depuis quelque temps déjà que ces données seront communiquées, mais on commence à s'inquiéter de ce qu'elles ne soient toujours pas disponibles. On espère également améliorer la couverture des opérations des canneurs de Fidji. Pour la prochaine période d'étude, on collectera des données sur les nouvelles flottilles venant opérer dans la région, parmi lesquelles six senneurs des Etats fédérés de Micronésie et deux bateaux de pêche polyvalente palangre/traîne de Polynésie française.

63. La CPS dispose aujourd'hui de la quasi-totalité des données que peuvent lui communiquer ses pays membres mais la couverture des opérations de pêche thonière dans la zone statistique de la CPS calculée à partir des données des journaux de pêche reste très largement incomplète du fait que les pays pratiquant la pêche hauturière ne communiquent pas l'ensemble des données disponibles. On peut aujourd'hui expliquer l'absence de certaines données du fait des opérations

de pêche en haute mer (qui ne font l'objet d'aucune clause particulière dans les accords de pêche) et du fait de la non-communication d'informations. Pour résoudre ce problème, les participants à la seconde réunion du comité permanent avaient recommandé la création d'une base de données communes comportant des données fournies par les pays pêcheurs, les PPPH et les pays membres de la CPS et dont les données seraient agrégées par strate spatio-temporelle. La base de données du comité permanent a été créée avant la troisième réunion du comité permanent.

64. Au cours de la période à l'étude, il convient de signaler que l'on a réussi à obtenir pour cette base de données des renseignements fournis par l'université nationale de Taïwan concernant les opérations des palangriers taïwanais en 1989, avec une mise à jour pour 1986-1988 ainsi que pour les bateaux taïwanais pêchant au filet maillant dérivant pendant la saison de pêche 1988-89. L'agence nationale pour la recherche et le développement halieutiques a également communiqué des données couvrant les opérations des palangriers coréens en 1986-1987. Par ailleurs, le ministère tongan de la pêche a autorisé le transfert des données intéressant le seul palangrier tongan de la base régionale de données à celle du comité permanent.

65. Le bulletin régional *Info-thon* de la CPS constitue l'une des principales réalisations imputables à la base de données sur la pêche thonière. Au cours de la période à l'étude, on a pu éviter les délais de publication du bulletin *Info-thon* que l'on avait précédemment connus. Au cours de la prochaine période, on cherchera à développer le bulletin *Info-thon* en y publiant des informations plus détaillées sur les CPUE anciennes ainsi que de meilleures représentations graphiques des données de prise et d'effort.

66. Au titre de cette base de données, on fournit également aux pays qui ont communiqué les données des rapports trimestriels de campagne. Dans le cadre du projet sur les statistiques halieutiques, on a créé dans onze pays des bases de données locales sur la pêche thonière. La majorité de ces pays reçoivent tous les trimestres sur disquette les données provenant des fiches de prises journalières. Les bases de données locales comportent fréquemment d'autres types de données, tels que les demandes d'octroi de droits de pêche, les rapports sur les entrées et les sorties de la ZEE, les listes d'envoi des transbordements, etc. Les agents du projet sur les statistiques halieutiques ont effectué des missions dans onze pays différents au cours de la période à l'étude et prêté une assistance importante aux Etats fédérés de Micronésie et à Palau. De nouvelles bases de données sont en cours d'installation aux Iles Cook, en Nouvelle-Calédonie et aux Tonga.

67. Les agents du projet sur les statistiques halieutiques ont également prêté leur concours à d'autres projets halieutiques de la CPS et notamment au projet de recherche sur les thonidés et marlins - autre grand utilisateur de la base régionale de données sur la pêche thonière - et au projet de formation à la pêche basé à Suva (Fidji), aux fins de la programmation et de la constitution de bases de données.

68. Répondant à une question sur la couverture et la qualité des données, le statisticien des pêches explique que l'on peut comparer les données anciennes de prise et d'effort par année des diverses flottilles avec les informations provenant de la base de données sur la pêche thonière élaborée à partir des fiches journalières de prises afin de déterminer les taux de couverture. La non-communication de données peut être étudiée en comparant les taux de capture journaliers communiqués pour une zone donnée par différents types de navires; on convient toutefois que ceci n'est probablement pas le meilleur moyen d'obtenir des informations sur les taux de prise des palangriers. Il pourrait également s'avérer utile de comparer le nombre de bateaux autorisés à opérer dans les ZEE avec le nombre de bateaux faisant état d'opérations dans ces zones. De façon générale, la couverture des prises à partir des journaux de pêche journaliers est bonne pour les ZEE des pays membres de la CPS mais inadéquate pour les zones de haute mer. Les agrégations spatio-temporelles par carré de 1° ou 5° de côté sont bonnes pour certaines flottilles (par exemple les flottilles nationales des pays membres de la CPS et les flottilles de palangriers coréens et taïwanais) mais plutôt mauvaises pour les flottilles de senneurs et les flottilles de palangriers japonais. Les estimations annuelles de prises et d'effort par flottille sont parfois mauvaises, comme par exemple dans le cas des senneurs coréens et taïwanais. On espère que la situation s'améliorera avant la prochaine réunion du comité permanent.

69. Au titre de la mesure n° 4 adoptée lors de la troisième réunion du comité permanent, la CPS devait se mettre en rapport avec les PPPH pour déterminer les moyens susceptibles de faciliter la mise à disposition de données pour la base de données du comité permanent. Des lettres ont été adressées aux autorités du Japon, de la Corée et de Taïwan mais sont restées sans réponse. Néanmoins, la recherche d'aggrégations acceptables a permis de parvenir à un arrangement dans le cas des données intéressant les senneurs américains. On s'est en effet mis d'accord sur des aggrégations par carré de 5° de côté, compilées par la CIATT et ne faisant pas état de l'identité du bateau de pêche. Cet accord permet de penser qu'il convient de multiplier les démarches auprès des autres PPPH.

Mesure n° 3

Il est demandé à la CPS de dresser la liste des données manquantes dans la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins, d'identifier les parties qui possèdent ces données manquantes et de les contacter pour leur rappeler leurs responsabilités et (ou) leur engagement en ce qui concerne la communication de données à des fins scientifiques. La CPS devrait également informer les pays membres ainsi que les organisations régionales de la situation de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins ainsi que des difficultés rencontrées jusqu'à présent pour obtenir les données manquantes et demander des conseils quant aux mesures supplémentaires à prendre dans ce domaine.

70. On fait valoir que l'élaboration d'indices de l'abondance des stocks aurait plus logiquement sa place dans le projet de recherche sur les thonidés et marlins que dans le projet sur les statistiques halieutiques. Le statisticien des pêches explique qu'il s'agirait d'un travail en collaboration qui a pour but de rationaliser les interventions des différents agents chargés des travaux d'analyse au sein du programme thonidés.

4. TRAVAUX DE RECHERCHE CONDUITS EN COLLABORATION PAR LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE, LES PPPH ET LES PAYS DE L'ANASE

71. Evoquant les suites données à la mesure n° 3 adoptée au cours de la troisième réunion du comité permanent, le représentant des Philippines fait savoir qu'un système national d'information sur la pêche serait créé. Le système de collecte de données mis en place à l'origine a été interrompu de 1988 à 1990 mais on reviendra à l'ancien système de collecte en 1991. Il s'agira d'un système complet répondant aux exigences imposées au titre du prêt consenti par la BAD.

72. Le représentant de l'Indonésie fait savoir que son pays a lancé un projet de recherche et de développement de la pêche thonière intéressant essentiellement la région orientale de l'Indonésie et qui prendra fin en juillet 1991. Les données sont collectées par site de débarquement et par type d'engin et seront utilisées aux fins de la gestion. Précédemment, les statistiques établissaient la distinction entre "bonites" et "thonidés" (dont six espèces de marlins); désormais, on distingue thons jaunes, thons obèses, germons et thons rouges du sud. Depuis 1984, l'IPTP/FAO prête son concours pour le programme de collecte des statistiques.

73. Le directeur scientifique souligne l'importante contribution que les agents des services des pêches de l'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande ont apportée aux travaux du projet régional de marquage des thonidés. Il demande que soient consignés au procès-verbal les remerciements qu'adresse le programme thonidés au département des pêches de la Thaïlande qui a coordonné le renvoi des marques récupérées par les conserveries de ce pays qui traitent les captures des senneurs taïwanais et coréens.

74. Le directeur scientifique du programme thonidés évoque une demande officielle présentée par les Philippines au programme thonidés en vue de la réalisation de travaux de recherche sur les thonidés dans la zone orientale de ce pays. A cet égard, on pense que l'expérience récemment acquise par les agents du programme thonidés du fait du grand programme de marquage ainsi que la disponibilité du bateau de marquage affrété par la CPS pourraient constituer des atouts. Il explique qu'il serait possible d'affréter un bateau indonésien et de passer un contrat d'assistance

technique prévoyant la mise à disposition des agents de la CPS. Il souhaite néanmoins se faire conseiller par les membres du comité permanent sur l'attitude à tenir en la matière étant donné que des demandes d'intervention sont de plus en plus souvent formulées.

75. Les participants estiment que les demandes doivent être jugées au coup par coup en fonction de la charge de travail du programme thonidés, de ses ressources et de la pertinence des travaux proposés à l'égard des objectifs du programme thonidés tels que précisés au plan d'orientation en cours d'élaboration. Il conviendra notamment de tenir compte de la nécessité de garder sous la main les experts dont la CPS a besoin aux fins de ses propres travaux de terrain, des liens potentiels entre les différents stocks de la région, du pays où doit se dérouler le contrat et des obligations que la CPS et le programme thonidés doivent respecter du fait de leur association avec des organisations telles que le WPFCC et l'IPTP. Il conviendra de saisir la conférence technique régionale sur les pêches de la question une fois que seront précisées les orientations du programme thonidés.

76. Le représentant de l'Australie fait savoir que la principale activité entreprise en collaboration avec le programme thonidés au cours de 1991 serait la campagne réalisée au titre du projet régional de marquage des thonidés à proximité de Cairns, dans la mer de Corail, en octobre-novembre. Dans l'intervalle, on a procédé à une évaluation de la division des ressources halieutiques pélagiques du CSIRO qui sera désormais dirigée par Keith Sainsbury et jouira d'un rang bien plus élevé de priorité. On entreprendra des travaux de recherche utiles pour les objectifs du programme thonidés et portant notamment sur la génétique des populations, la structure des stocks et l'élaboration de modèles des migrations du thon jaune. La collaboration précédemment engagée avec le programme thonidés dans d'autres domaines sera par ailleurs maintenue. Les observateurs embarqués à bord des palangriers poursuivront leurs travaux d'échantillonnage biologique et de mesure des fréquences de longueur. On voit d'un oeil positif le fait que les armateurs australiens aient récemment communiqué certaines données sur les zones de haute mer; on continuera à favoriser une "attitude positive" face au problème de la communication de données par les bateaux de pêche hauturière australiens et, chaque fois que la législation le permet, la fourniture des données deviendra une obligation. A cet égard, on ne sait toujours pas si de telles mesures s'appliqueraient uniquement aux bateaux enregistrés en Australie ou si elles s'appliqueraient à l'ensemble des bateaux battant pavillon australien.

77. Le représentant du Japon rappelle qu'une première demande en vue de la communication de données sur les zones de haute mer était restée sans effet; le fait que les Etats-Unis aient récemment fourni les données de leurs senneurs pour les zones de haute mer rouvre aujourd'hui le débat. L'agence des pêches du Japon ne s'est pas encore prononcée. Aucune mesure n'a encore été prise pour le lancement d'une seconde étude de trois mois fondée sur une coopération entre la CPS et le NRIFSF; si l'on souhaite disposer de financements à cette fin en 1992, il faut impérativement formuler une proposition à cet effet avant la fin 1991. L'absence de données et la charge de travail des agents qui ont précédemment participé à ces études ont retardé l'élaboration d'une nouvelle proposition. On convient, étant donné que de nouvelles données seront peut-être communiquées, de conserver cette mesure. Dans l'intervalle, il serait bon d'examiner plus précisément ce que seront les "règles de travail mutuellement acceptables" intéressant l'échange des données nécessaires à ces recherches.

Mesure n° 4

Il est demandé à la CPS et à l'Institut national de recherche sur la pêche hauturière (Japon) de préparer ensemble une proposition portant sur la seconde période de trois mois de recherche conjointe qui sera soumise au gouvernement du Japon avant la fin de 1991 en vue de son financement. Ces deux organisations devraient en outre établir des règles de travail mutuellement acceptables portant sur l'échange des données qui seront nécessaires dans le cadre de ces recherches.

78. Le directeur scientifique informe les participants qu'un agent technique financé par la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche serait en poste à la CPS pendant deux ans, ce qui ne manquerait pas de favoriser la collaboration entre la CPS et le Japon.

79. Le représentant du NMFS fait savoir que l'on pourra probablement organiser dès septembre 1991 le détachement auprès du programme thonidés d'un biologiste-halieupe confirmé relevant de son organisation. Le directeur scientifique signale que la venue de ce scientifique, Pierre Kleiber, vient à point nommé étant donné la charge de travail analytique auquel le programme thonidés sera confronté l'an prochain du fait du démarrage des travaux d'analyse des données du projet régional de marquage des thonidés.

80. Aux termes de nouveaux textes législatifs américains, les ressources en thonidés relèvent désormais de la zone des 200 milles et il faudra de ce fait adopter des plans de gestion les concernant. Pour l'Atlantique, ces plans relèvent de la responsabilité du NMFS alors que dans le Pacifique, la responsabilité en incombe aux conseils régionaux de gestion halieutique. Pour les thonidés du Pacifique central occidental, le conseil régional pour la gestion halieutique du Pacifique occidental s'appuiera sur les résultats des travaux du NMFS aux fins de l'élaboration d'un plan de recherche sur les différents modes de gestion. Le représentant de ce conseil fait valoir que les compétences du conseil et celles de la CPS en matière de recherche se recoupent de façon importante, d'où la nécessité d'une étroite collaboration. Il présente le rôle que joue le conseil dans la gestion d'ensemble des ressources halieutiques américaines et signale que le conseil est sur le point d'élaborer un plan quinquennal de recherche sur les thonidés et marlins analogue au plan d'orientation du programme thonidés. Il se propose de travailler en étroite collaboration avec le personnel de la CPS pour échanger des informations chaque fois que possible.

81. Le directeur scientifique remercie les pays insulaires océaniques du soutien qu'ils ont accordé au programme thonidés à l'occasion des travaux engagés. Ils ont offert tout le soutien possible aux agents du projet régional de marquage des thonidés et favorisé le renvoi des marques. Leur coopération a également permis de veiller à ce que l'échantillonnage des captures et l'examen de leur composition puissent se dérouler sans problèmes dans les ports de débarquement et que la couverture des travaux soit élargie à de nouveaux ports. Des mesures de surveillance ont ainsi pu être instaurées à Pohnpei, en Nouvelle-Calédonie, à Pago Pago et en Polynésie française et seront bientôt en place à Palau, Chuuk et Yap. L'adoption dans la région toute entière de conditions et modalités minimales applicables aux opérations des flottilles des PPPH permettra de réduire les transbordements en mer et d'accroître les possibilités d'échantillonnage aux ports. Cette situation ne va pas sans incidences pour les effectifs et le financement et devrait être examinée dans le cadre des plans de travail à venir. Néanmoins, on pense que certaines des responsabilités en matière d'échantillonnage aux ports reviendront en fin de compte aux pays insulaires océaniques. L'échantillonnage des produits à destination, hors de la région, restera l'une des prérogatives du programme thonidés à moins que l'on puisse mettre en place un système de surveillance en collaboration avec les services des pêches locaux.

82. Les programmes d'embarquement d'observateurs devraient théoriquement être renforcés et leur coût pourrait être recouvert auprès des PPPH au titre des droits de pêche. A cet égard, il faut bien souligner que les observateurs assurent certes la bonne application des accords de pêche, fonction que les pays insulaires océaniques souhaiteront peut-être développer, mais qu'ils doivent en outre réaliser des travaux de nature scientifique, fonction qui doit être totalement distincte de la précédente et qui a pour seul but la collecte de données scientifiques.

83. Le représentant de la FAO, Jacek Majkowski, fait savoir que sous réserve des financements nécessaires, la FAO souhaitait diversifier les activités de l'IPTP pour passer des opérations de collecte et de traitement des données à l'aide aux pays côtiers en développement dans le domaine de l'analyse des données et de l'évaluation des stocks. Il convient d'assurer une coopération permanente avec la CPS afin d'assurer la complémentarité des travaux des deux organisations.

5. RAPPORTS PRESENTES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

84. Le représentant de l'agence américaine pour le développement international (USAID) fait savoir que son organisation soutient le programme thonidés dont elle suit étroitement les travaux et notamment les objectifs et buts à long terme et le plan d'orientation. Le financement de l'USAID ne sera pas nécessairement interrompu en 1991. Une évaluation sera réalisée en août. Il

se félicite de ce que la CPS fournisse désormais les rapports demandés en temps utile et réponde régulièrement aux demandes d'informations. A plus long terme, l'USAID envisage une formule selon laquelle les utilisateurs financeront le programme thonidés et le secteur privé contribuera aux coûts de fonctionnement du programme. Il signale que ceci pourrait constituer une option pour l'ensemble des pays. Il rajoute que l'USAID soutient dans son principe la mission d'un chercheur du NMFS auprès du programme thonidés et qu'il conviendra d'interpréter librement les dispositions financières actuellement en vigueur pour permettre l'organisation de cette mission.

85. En sa qualité de représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pays qui a fourni le dernier président du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental (WPFCC), Andrew Richards informe les participants que la seconde réunion du WPFCC s'est tenue les 2 et 3 juillet 1990 à Port-Moresby. Mme Elvira Baluyut, directeur du WPFCC a fait à cette occasion le bilan des faits survenus depuis la première réunion : l'organisation, aux Philippines, d'un colloque sur la recherche sur les thonidés, le concours apporté au projet régional de marquage des thonidés pour autoriser l'accès du bateau de marquage dans les eaux territoriales philippines et indonésiennes, la préparation et la diffusion d'un bulletin d'information et l'aide apportée à des représentants des pays insulaires océaniques et des pays de l'ANASE pour leur permettre de participer à des réunions de biologistes-halieuces dans ces deux régions.

86. Au cours de cette réunion, on a également évoqué les possibilités de coopération en matière de recherche sur les thonidés entre pays insulaires océaniques et pays de l'ANASE ainsi que les possibilités de coopération dans le domaine de la formation halieutique et de la recherche halieutique hors thonidés. Il a été convenu à cette réunion que les territoires océaniques et les îles non souveraines pourraient être admis en qualité d'observateurs aux futures réunions du WPFCC.

87. Suite à cette réunion, les pays insulaires océaniques, les pays latino-américains du Pacifique et les organisations halieutiques de ces pays se sont rencontrés les 4 et 5 juillet à l'occasion d'une réunion consultative qui a culminé avec la création du comité consultatif transocéanique sur les pêches (TPFCC). A cette occasion, on a discuté des possibilités de coopération en matière de valorisation des produits de la pêche et de gestion des stocks de thonidés ainsi que de l'union possible du WPFCC et du TPFCC dans le but de former un organe océanique tri-régional.

88. On signale que Tim Adams, représentant Fidji, a été élu président du WPFCC à l'occasion de la réunion d'avril 1991 du comité des pêches du Forum.

89. Le directeur scientifique fait valoir que le projet régional de marquage des thonidés n'aurait pu intervenir en Indonésie et aux Philippines sans le soutien du WPFCC.

6. REUNION CONSULTATIVE D'EXPERTS (FAO) SUR LES INTERACTIONS ENTRE PECHERIES DE THONIDES DANS LE PACIFIQUE

90. Le représentant de la FAO fait savoir que cette réunion consultative s'intègre à un projet triennal financé par le Japon par l'entremise du fonds spécial d'affectation de la FAO. Ce projet a pour objectif de renforcer les moyens des pays océaniques en développement pour leur permettre notamment de traiter aux plans national et régional des problèmes d'interactions entre pêcheries de thonidés. Ce projet a déjà été lancé et dispose d'une garantie de financement d'un an.

91. C'est en 1985, au cours d'une réunion de l'IPTP, qu'a été soulevée pour la première fois l'idée d'organiser cette réunion consultative d'experts. On en a ensuite discuté au cours de plusieurs réunions du comité permanent et de plusieurs conférences techniques régionales sur les pêches. Les objectifs de cette réunion sont de :

- i) passer en revue les questions d'interactions entre pêcheries de thonidés, les méthodes et données disponibles pour résoudre ces questions, l'information disponible et les travaux en cours sur ces questions; et de
- ii) formuler des recommandations pour les priorités futures du projet en matière de recherche et les activités devant être financées au titre de ce projet.

92. Dix groupes de travail ont été créés pour préparer cette réunion consultative. A cette fin, ont été préparées des études sur les stocks de thonidés du Pacifique, sur les interactions entre pêcheries et sur les méthodes d'étude disponibles.

93. Le représentant de la FAO remercie la CPS et l'ORSTOM de bien vouloir accueillir conjointement cette réunion consultative qui se tiendra effectivement à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 3 au 11 décembre 1991. Des crédits seront mis à disposition au titre du fonds spécial d'affectation de la FAO afin de permettre la participation de chercheurs, notamment ceux originaires de pays en développement de la région océanienne (pays insulaires océaniques, pays du sud-est asiatique et de l'Amérique latine). Des crédits complémentaires seront également mis à disposition à cette fin par le programme thonidés, par le programme régional FAO/PNUD de soutien de la pêche dans le Pacifique Sud et par l'IPTP.

94. Le représentant de la FAO invite les participants à formuler des observations sur les dispositions prises en vue de cette réunion consultative ainsi que sur le projet d'ordre du jour qui leur a été distribué. Les représentants des pays insulaires océaniques confirment qu'ils souhaitent participer à cette réunion consultative.

7. EXAMEN DU PROJET DE PLAN D'ORIENTATION DU PROGRAMME THONIDES

95. Le président rappelle aux participants que la première recommandation formulée au cours de la troisième réunion du comité permanent avait pour objet l'adoption d'un plan quinquennal d'orientation pour le programme thonidés. Cette recommandation a été par la suite entérinée par la conférence technique régionale sur les pêches et par la trentième Conférence du Pacifique Sud.

96. Le directeur scientifique présente le projet de plan d'orientation en précisant que l'actuel manifeste du programme a été utilisé comme trame de travail et qu'il a été modifié pour rendre compte des faits récemment survenus et de l'évolution probable de la situation. On s'est particulièrement intéressé aux tendances qu'affichent les pêcheries et aux mesures de gestion qui pourraient être adoptées (telles que l'élaboration possible de mesures internationales qui permettrait l'élaboration et la mise en oeuvre de plans de gestion propres à chaque espèce de thon des tropiques dans le Pacifique occidental). On a également jugé souhaitable que le programme thonidés continue à fournir des conseils en matière de gestion halieutique. Il souligne par ailleurs que ce projet constitue davantage une esquisse des stratégies retenues qu'un plan de travail détaillé.

97. Répondant à diverses questions sur la procédure d'examen du projet de plan d'orientation, le directeur scientifique signale que c'est au comité permanent qu'il incombera de préparer le projet définitif qui sera ensuite soumis à la conférence technique régionale sur les pêches.

98. Les participants engagent alors un débat prolongé sur la vocation du programme thonidés et les objectifs inscrits au projet de plan d'orientation. Diverses critiques sont exprimées et notamment :

- La vocation du programme thonidés, telle que définie, ne porte pas spécifiquement sur les thonidés et marlins et on pourrait l'interpréter de façon bien plus large qu'on ne souhaite le faire.
- On ne met pas assez l'accent sur la nécessité de renforcer les moyens nationaux, de répondre aux besoins des pays membres et d'assurer la complémentarité de l'action de la CPS et de celle de la FFA.
- Les objectifs inscrits au projet définissent des activités et des tâches à entreprendre plutôt que de fournir un fil conducteur pour l'évaluation des opérations engagées.
- Le plan d'orientation ne met pas suffisamment l'accent sur le bien-fondé d'une évaluation régulière des activités permettant de décider ou non de leur maintien. On reconnaît toutefois que le comité permanent constitue un tel mécanisme d'évaluation et que son rôle à cet égard devrait être plus précisément défini.

99. Les participants proposent de nombreuses modifications de la définition de la vocation et des objectifs du programme, modifications qui sont soumises à un groupe de rédaction présidé par l'Australie et composé de la Nouvelle-Zélande, du représentant du NMFS, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Etats fédérés de Micronésie et du directeur scientifique du programme thonidés. Ce groupe est chargé de la révision du projet du plan d'orientation.

100. Le résultat de son travail, qui constitue l'annexe 2 au présent document, est présenté par le président du groupe de rédaction. L'objectif de ce projet de plan d'orientation est de préciser clairement la philosophie du programme thonidés et de fixer des objectifs qui peuvent être utilisés pour évaluer les activités en cours ou celles proposées pour l'avenir. Dans l'introduction, on fixe le cadre dans lequel viennent s'insérer les cinq grands objectifs du plan. Pour chaque objectif, on précise ensuite les stratégies adoptées.

101. Certains participants s'inquiètent de ce que les nouveaux objectifs mettent davantage l'accent sur la communication de données plutôt que de fournir un cadre aux fins de la recherche. Le président du groupe de rédaction et le directeur scientifique du programme thonidés signalent que l'on ne cherche en aucun cas à restreindre les activités de recherche; il s'agit plutôt de préciser les fins de la recherche qui est de fournir aux pays membres les conseils dont ils ont besoin.

102. Les membres du comité permanent adoptent le plan d'orientation, les objectifs actuels et proposés.

103. Les membres jugent préférable que le projet de plan d'orientation soit présenté à la conférence technique régionale sur les pêches par un membre du comité permanent autre qu'un représentant de la CPS. Le plan d'orientation est en effet une réalisation de taille imputable au comité permanent et on juge tout à fait fondé de confier cette tâche au président du groupe de rédaction.

104. Le projet de plan d'orientation présenté à la conférence technique régionale sur les pêches ne portera que sur les stratégies et les objectifs et ne comportera pour le moment aucune précision quant aux activités à entreprendre ou quant à leur mode d'exécution. On convient que le comité permanent serait bien mieux à même d'évaluer les travaux du programme thonidés si ce dernier lui fournissait chaque année :

- une description détaillée des nouvelles activités qu'il se propose d'entreprendre, et
- un plan de travail détaillé pour l'année.

105. Ces documents devraient être diffusés aux membres avant la tenue de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins et examinés par les membres au cours de la réunion. Les participants jugent que cette mesure permettra au comité permanent de mieux remplir son rôle d'évaluateur, s'acquittant ainsi de l'obligation d'évaluation permanente du programme thonidés requise au titre du plan d'orientation.

106. La conférence technique régionale sur les pêches est invitée à examiner le projet de plan d'orientation présenté à l'annexe 2 dans l'optique d'assurer l'orientation des activités du programme thonidés pour la prochaine période quinquennale.

107. La conférence technique régionale sur les pêches est également invitée à examiner les recommandations suivantes :

Recommandation n° 1

Afin de faciliter la tâche du comité permanent sur les thonidés et marlins qui doit se livrer à un examen technique du travail des services du programme d'évaluation des thonidés et marlins, il est recommandé que ces services préparent et distribuent aux membres de ce comité avant chacune de leurs réunions :

- une description détaillée de toute nouvelle activité envisagée
- un projet de plan de travail pour l'année en cours.

Recommandation n° 2

Il est recommandé qu'un plan détaillé d'activités couvrant la période 1992 – 1996 soit élaboré par les services du programme d'évaluation des thonidés et marlins et distribué avant la cinquième réunion du comité permanent en vue de son examen.

8. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

108. Les participants adoptent le projet de rapport tel qu'amendé.

109. Le président remercie les participants, les rapporteurs et les membres du secrétariat général de leurs contributions. On remercie le président de la maîtrise avec laquelle il a dirigé les débats et le département des pêches de Vanuatu d'avoir bien voulu accueillir cette réunion. A la suite de quoi, la réunion est déclarée close à 18 h 30.

III. RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Afin de faciliter la tâche du comité permanent sur les thonidés et marlins qui doit se livrer à un examen technique du travail des services du programme d'évaluation des thonidés et marlins, il est recommandé que ces services préparent et distribuent aux membres de ce comité avant chacune de leurs réunions :

- une description détaillée de toute nouvelle activité envisagée
- un projet de plan de travail pour l'année en cours.

Recommandation n° 2

Il est recommandé qu'un plan détaillé d'activités couvrant la période 1992-1996 soit élaboré par les services du programme d'évaluation des thonidés et marlins et distribué avant la cinquième réunion du comité permanent en vue de son examen.

IV. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA REUNION

- WP.1 Troisième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 6-8 juin 1990)
- WP.2 Report on the South Pacific Commission's Tuna and Billfish Programme Activities for 1990-91
- WP.3 Status of Tuna Fisheries in the SPC area during 1990, with annual catches since 1952
- WP.4 TBAP data catalogue - April 1991
- WP.5 The South Pacific Commission's Tuna and Billfish Assessment Programme Draft Strategic Plan (1992-1996)
- WP.6 Product flows of tuna in the western Pacific.

V. LISTE DES PARTICIPANTS**Australie**

Dr Russell Reichelt
Director
Fisheries Resources Branch
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industries and Energy
GPO Box 858
Canberra ACT 2600

Mr Peter Ward
Tuna Biologist
Fisheries Resources Branch
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industries and Energy
GPO Box 858
Canberra ACT 2600

Dr Keith Sainsbury
Chief Scientist, Pelagics Group
Division of Fisheries Research
CSIRO
GPO Box 1538
Hobart
Tasmanie 7001

Dr David McB. Williams
Senior Research Scientist
Australian Institute of Marine Science
PMB No. 3
Townsville M.C.
Queensland 4810

**Etats fédérés de
Micronésie**

Mr Peter Sitan
Executive Director
Micronesian Maritime Authority
P.O. Box D
Kolonia
Pohnpei

Mr John Diplock
Tuna Biologist
Micronesian Maritime Authority
P.O. Box D
Kolonia
Pohnpei

Fidji

Dr Tim Adams
Acting Director of Fisheries
Fisheries Division
Ministry of Primary Industries
P.O. Box 358
Suva

- France/Nouvelle-Calédonie** M. Régis Etaix Bonnin
Ingénieur chargé des pêches
Service de la marine marchande et des pêches maritimes
B.P. 36
Nouméa
- Indonésie** Dr Nurzali Naamin
Director
Research Institute for Marine Fisheries
Komplek Pelabuhan Perikanan Samudera
Jl. Muara Baru Ujung
Jakarta Utara
- Japon** Dr Sachiko Tsuji
Senior Scientist
National Research Institute for Far Seas Fisheries
5-7-1 Orido,
Shimizu, 424 Japon
- Iles Marshall** Mr John Bungitak
Deputy Director
Marshall Islands Marine Resources Authority
Ministry of Resources and Development
P.O. Box 860
Majuro 96960
- Nouvelle-Zélande** Dr Talbot Murray
Group Leader
Pelagic and Inshore Fisheries
Research Group
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 297
Wellington
- Palau** Mr Ramon Rechebei
Chief
Division of International Trade
Bureau of Foreign Affairs
Koror 96940
- Papouasie-Nouvelle-Guinée** Mr Andrew Richards
Assistant Secretary
Research and Surveys Branch
Department of Fisheries and Marine Resources
P.O. Box 165
Konedobu
- Philippines** Attorney Reuben Ganaden
Chief, EEZ Fisheries and Allied Services Division
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
Arcadia Bldg, 860 Quezon Avenue
Quezon City
Metro Manila

- Polynésie française** M. Stephen Yen
Biologiste des pêches
EVAAM
B.P. 20
Papeete, Tahiti
- Iles Salomon** Mr Sylvester Diake
Principal Fisheries Officer
(Resources Management)
Fisheries Division
Ministry of Natural Resources
P.O. Box G24
Honiara
- Samoa américaines** Dr Peter Craig
Chief Biologist
Department of Marine and Wildlife Resources
P.O. Box 3730
Pago Pago 96799
- Tonga** Mr Tevita Finau Latu
Research Officer
Fisheries Division
P.O. Box 14
Nuku'alofa
- Tuvalu** Mr Sautia Maluofenua
Director of Fisheries
Ministry of Commerce and Natural Resources
P.O. Box 70
Funafuti
- Vanuatu** Mr Wycliffe Bakeo
Director
Fisheries Department
Private Mail Bag 045
Port Vila

ORGANISATIONS

- Agence des pêches du Forum
(FFA)** Mr Transform Aqorau
Legal Officer
Forum Fisheries Agency
P.O. Box 629
Honiara
Iles Salomon
- Organisation des Nations
unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)** Dr Jacek Majkowski
Fisheries Resource Officer
FAO (FIRM, F248)
Via delle Terme di Caracalla
00100, Rome
Italie

**National Marine Fisheries
Service (NMFS)**

Dr Gary T. Sakagawa
Chief, Pelagic Fisheries Resources Division
Southwest Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
NOAA
P.O. Box 271
La Jolla, CA 92038
Etats-Unis d'Amérique

**Institut français de
recherche scientifique
pour le développement en
coopération (ORSTOM)**

M. Renaud Pianet
Halieute (thonidés)
ORSTOM
B.P. A5
Nouméa Cédex
Nouvelle-Calédonie

**United States Agency for
International Development
(USAID)**

Mr Elisala Pita
Fisheries Adviser
USAID
American Embassy
P.O. Box 218
Suva
Fidji

**Western Pacific Regional
Fisheries Management
Council (WPRFMC)**

Mr Robert F. Harman
Council Staff Biologist
1164 Bishop Street, Suite 1405
Honolulu,
Hawaii 96813

Commission du Pacifique Sud

Mme Hélène Courte
Directeur des programmes

M. Antony Lewis
Directeur scientifique
Programme d'évaluation des thonidés et marlins

M. John Hampton
Spécialiste de la recherche halieutique
Programme d'évaluation des thonidés et marlins

M. Timothy Lawson
Statisticien des pêches
Programme d'évaluation des thonidés et marlins

Mme Patricia Townsend
Secrétaire
Programme d'évaluation des thonidés et marlins

Expert-conseil

Mr Albert Caton
Fisheries Resources Branch
Bureau of Rural Resources
Department of Primary Industries and Energy
GPO Box 858
Canberra ACT 2600
Australie

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ET DES MESURES REQUISES POUR 1990

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Constatant que le programme d'évaluation des thonidés et marlins prend techniquement fin en septembre 1991, le comité permanent sur les thonidés et marlins en recommande fortement la reconduction pour une période plus longue. Il recommande en outre la préparation d'un plan quinquennal d'orientation (1992-96), qui servira de cadre aux futures activités à conduire au titre du programme et propose que le comité permanent soit autorisé à en préparer une ébauche qui sera présentée lors de la conférence technique régionale sur les pêches de 1991. Il importe en outre que ce plan corresponde aux orientations actuelles du programme et aux projets en cours et qu'il s'appuie sur le manifeste actuel du programme thonidés.

Recommandation n° 2

Reconnaissant la nécessité croissante d'une évaluation complète des stocks de thons jaunes dans la région du Pacifique occidental, le comité permanent propose qu'un colloque scientifique sur cette espèce se réunisse en 1992 si possible. Il recommande qu'un groupe de travail spécial, fonctionnant selon les mêmes principes que le SPAR et encourageant la coopération en son sein, soit mis sur pied pour élaborer un plan de travail et organiser ce colloque.

MESURES REQUISES

Mesure n° 1 : La CPS demandera au gouvernement australien l'aide des observateurs australiens à bord de palangriers dans la zone de pêche australienne pour l'échantillonnage des germons aux fins des études d'âge et de l'examen des gonades.

Mesure n° 2 : La CPS et le National Research Institute of Far Seas Fisheries prépareront ensemble une proposition concernant la seconde période de trois mois de l'étude conjointe et soumettront le financement de cette proposition à l'approbation du gouvernement japonais avant la fin de 1990.

Mesure n° 3 : Le président, au nom du comité permanent, signalera au gouvernement des Philippines les lacunes du système actuel de collecte des données sur la pêche et insistera sur l'utilité de revenir au système antérieur, jugé beaucoup plus efficace, sous la direction du BFAR.

Mesure n° 4 : La CPS se mettra en rapport avec les PPPH afin de déterminer les meilleurs moyens de faciliter la mise à disposition des données pour la base de données du comité permanent.

Mesure n° 5 : La CPS compilera les informations disponibles sur le thon obèse du Pacifique et les diffusera sous une forme appropriée, en temps opportun.

Mesure n° 6 : Le comité s'étant prononcé en faveur du projet d'étude des déplacements de bonites et des interactions entre pêcheries dans le Pacifique occidental, la CPS soumettra à la FAO une demande de financement à cette fin.

Mesure n° 7 : Les services du programme thonidés compileront les rapports sur la situation des pêches (par type d'engin et par espèce) qui seront examinés lors de la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins. Les pays membres de ce comité et tous les pays qui pratiquent la pêche sont instamment priés de communiquer une estimation de leurs prises aux services du programme thonidés lorsque ceux-ci leur en feront la demande.

Mesure n° 8 : La FFA sera invitée à fournir des renseignements d'ordre économique et commercial dans le cadre de l'examen annuel des pêches thonières dans le Pacifique occidental réalisé par le comité permanent sur les thonidés et marlins.

**PROJET DE PLAN D'ORIENTATION DU PROGRAMME D'EVALUATION
DES THONIDES ET MARLINS
(révisé le 19 juin 1991)**

VOCATION DU PROGRAMME

Fournir aux pays membres les données et les conseils scientifiques nécessaires à une gestion rationnelle des flottilles exploitant les ressources régionales en thonidés et en marlins et alliés.

OBJECTIFS

Le programme d'évaluation des thonidés et marlins (programme thonidés) reprend tous les principes qui animent la Commission du Pacifique Sud. En oeuvrant pour une exploitation rationnelle de la ressource régionale en thonidés et marlins, le programme thonidés donnera, tant à la région qu'aux pays qui la composent, les moyens de mieux évaluer et gérer cette ressource, permettre à tous les pays membres de tirer le meilleur parti de la coopération scientifique et poursuivra ses travaux dans le respect de normes scientifiques élevées.

Ses objectifs sont les suivants :

- **Veiller à ce que les pays membres disposent des avis scientifiques les plus autorisés.**
- **Fournir aux pays membres une évaluation précise des stocks de thonidés et marlins et des effets de la pêche sur ces stocks.**
- **Communiquer aux pays membres, grâce à une base de données halieutiques de grande qualité et facilement accessible, des rapports réguliers qui rendent compte de l'activité de l'ensemble des flottilles locales et des pays pratiquant la pêche hauturière dans la région et les zones limitrophes.**
- **Favoriser, dans la région et les pays qui la composent, une meilleure compréhension des questions halieutiques en publiant les résultats de la recherche et des informations sur l'évolution des pêches dans l'ensemble de la région.**
- **Poursuivre son action en faveur du développement des moyens nationaux et régionaux de recherche halieutique.**

STRATEGIE

Afin de garantir que les pays membres disposent des avis scientifiques les plus autorisés, le programme thonidés :

- **maintiendra et renforcera les dispositifs de suivi des flottilles exploitant les ressources régionales en thonidés et marlins;**
- **maintiendra le dialogue avec les pays membres pour définir leurs besoins respectifs;**
- **mettra en place des programmes de recherche et de suivi consensuels et bien pensés;**
- **communiquera les résultats des travaux de recherche et d'analyse aux pays membres et**
- **facilitera l'évaluation des programmes et l'analyse de l'orientation et des progrès des recherches entreprises.**

Afin de fournir aux pays membres une évaluation précise des stocks de thonidés et marlins et des effets de la pêche sur ces stocks, le programme thonidés :

- s'attachera les services de chercheurs en halieutique hautement motivés et dûment qualifiés;
- se dotera de techniques d'évaluation des pêcheries adaptées aux besoins en matière d'évaluation des stocks dans la région;
- participera et collaborera à d'autres activités d'évaluation des stocks conduites hors de la région;
- engagera des recherches afin d'améliorer les connaissances sur la biologie des principales espèces de thonidés et marlins de la région pour appuyer les travaux d'évaluation des stocks.

Afin de communiquer aux pays membres, grâce à une base de données halieutiques de grande qualité et facilement accessible, des rapports réguliers qui rendent compte de l'activité de l'ensemble des flottilles locales et des pays pratiquant la pêche hauturière dans la région et les zones limitrophes, le programme thonidés :

- travaillera en collaboration avec les pays membres et les autres organisations régionales dans le but de réunir des séries statistiques complètes sur les flottilles exploitant les ressources régionales en thonidés et marlins;
- publiera divers rapports halieutiques répondant aux besoins locaux et régionaux;
- soutiendra et renforcera les moyens nationaux visant la constitution de bases de données pour permettre la publication régulière de rapports nationaux sur la pêche.

Afin de favoriser, dans la région et les pays qui la composent, une meilleure compréhension des questions halieutiques en publiant les résultats de la recherche et des informations sur l'évolution des pêches dans l'ensemble de la région, le programme thonidés :

- publiera des résumés, des bulletins, des rapports de recherche et autres pour faire connaître les résultats de la recherche et les faits nouveaux intéressant la pêche;
- organisera des réunions et des colloques sur les grandes questions halieutiques intéressant la région et les pays qui la composent.

Afin de poursuivre son action en faveur du développement des moyens nationaux et régionaux de recherche halieutique, le programme thonidés :

- apportera son concours en vue du renforcement des moyens nationaux de compilation des statistiques sur la pêche;
- favorisera le détachement de stagiaires auprès du programme thonidés ainsi que la formation adaptée d'Océaniens dans le cadre des projets de recherche relevant de ce programme.

MISE EN OEUVRE

Cette stratégie sera mise en oeuvre par le biais d'activités entreprises au titre de quatre volets du programme.

- Statistiques et suivi
Mise à jour et élargissement de la base de données et production de rapports.
- Recherche biologique
Biologie des thonidés et marlins; âge, croissance, migrations, structure des stocks.

- Evaluation des stocks et modélisation
Analyse des données; modélisation de l'Etat des principaux stocks de thonidés de la région et de l'effet de la pêche sur ces stocks.
- Préparation de rapports et communication
Présentation de rapports et maintien des contacts avec les pays membres; promotion des recherches en collaboration visant les objectifs du programme thonidés.

Le programme thonidés élaborera un plan d'activités pour les années 1992 à 1996, qu'il distribuera avant la prochaine réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins afin qu'il puisse être examiné lors de cette réunion.

LISTE DES MESURES REQUISES POUR 1991

- Mesure n° 1 : Il est demandé au secrétariat général de déterminer les secteurs faisant l'objet d'estimations de prise annuelle incomplètes dans le rapport sur la situation de la pêche (WP.3) et de se mettre en rapport avec les pays concernés pour obtenir des chiffres actualisés.*
- Mesure n° 2 : Il est demandé au secrétariat général d'analyser et de communiquer les informations dont on dispose sur les prises accessoires et les prises rejetées dans les pêcheries de thonidés et marlins du Pacifique occidental et de donner son avis sur les mesures à prendre en la matière.*
- Mesure n° 3 : Il est demandé à la CPS de dresser la liste des données manquantes dans la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins, d'identifier les parties qui possèdent ces données manquantes et de les contacter pour leur rappeler leurs responsabilités et (ou) leur engagement en ce qui concerne la communication de données à des fins scientifiques. La CPS devrait également informer les pays membres ainsi que les organisations régionales de la situation de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins ainsi que des difficultés rencontrées jusqu'à présent pour obtenir les données manquantes et demander des conseils quant aux mesures supplémentaires à prendre dans ce domaine.*
- Mesure n° 4 : Il est demandé à la CPS et à l'Institut national de recherche sur la pêche hauturière (Japon) de préparer ensemble une proposition portant sur la seconde période de 3 mois de recherche conjointe qui sera soumise au gouvernement du Japon avant la fin de 1991 en vue de son financement. Ces deux organisations devraient en outre établir des règles de travail mutuellement acceptables portant sur l'échange des données qui seront nécessaires dans le cadre de ces recherches.*